

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES (7.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.  
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

**VU** la nomenclature M57,

**VU** la demande d'admission en non-valeur présentée par monsieur le comptable public le 14 août 2023,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** les créances éteintes ayant donné lieu à émission de titres,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances éteintes susvisées.

Montants présentés	Montants admis	Compte imputation
1 561,31 €	1 561,31 €	6542

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
Reçu en préfecture le 07/09/2023  
Publié le  
ID : 001-210101739-20230906-2023\_076\_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.